

République Française



Thématique	Année	Mois	N°
URB	2019	08	326

ARRETE MUNICIPAL

SERVICE/DIRECTION : HGE/SB/D2019-49854	OBJET : OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PROJET DE CESSON D'UNE EMPRISE ISSUE D'UN CHEMIN RURAL - IMPASSE DES TOURDRES
--	---

Le MAIRE de la VILLE DE NIMES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R.134-6 et R.134-7 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L.161-10 et R.161-25 et suivants,

CONSIDERANT les motifs énoncés dans la notice explicative annexée au dossier d'enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Ville de Nîmes décide d'organiser une enquête publique en vue de recueillir les observations de la population concernant :

LE PROJET DE CESSON D'UNE EMPRISE ISSUE D'UN CHEMIN RURAL :

CESSION d'une emprise de 92 m² constituant une partie du chemin rural dénommé impasse des Tourdres, portion de voie qui n'est plus affectée à l'usage du public.
Ce dossier est encadré par la Code Rural et de la Pêche Maritime.

ARTICLE 2 :

Le dossier mis à l'enquête comprend :

- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Un plan de détachement.

**OBJET : OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
PROJET DE CESSION D'UNE EMPRISE ISSUE D'UN CHEMIN RURAL - IMPASSE DES
TOURDRES**

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront disponibles au Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 Avenue Robert Bompard durant seize jours (16 J.) consécutifs du **mardi 24 septembre à 8h00 au mercredi 09 octobre 2019 à 17h00**, afin que chacun puisse prendre connaissance des pièces du dossier. Les bureaux seront ouverts au public les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre.

ARTICLE 4 :

M. Patrick Leture, Officier de la Marine nationale, retraité, est désigné Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à disposition du public, au service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, **le mardi 24 septembre 2019 de 8h00 à 11h00 et le mercredi 09 octobre 2019 de 14h00 à 17h00** pour la clôture de l'enquête. Les observations pourront également être formulées par courrier. Elles devront être adressées **avant le mercredi 09 octobre 2019 (17h00)** à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30033 NIMES cedex 9. Les observations dématérialisées pourront être adressées à l'adresse suivante jusqu'au **mercredi 09 octobre 2019 (17h00) : enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr**

ARTICLE 5 :

A l'expiration du délai mentionné à l'article 4, le registre sera clos. Le Commissaire Enquêteur transmettra le dossier au Maire avec ses conclusions dans un délai de 1 mois.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie et de ses annexes ainsi que sur les lieux objet de l'enquête. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du Maire. Le communiqué de cette enquête sera publié dans les journaux locaux (MIDI-LIBRE ET LA GAZETTE). Le dossier sera également consultable sur le site de la Ville de Nîmes (www.nimes.fr) dans la rubrique « Urbanisme-Habitat », « Urbanisme-Règlementation », « Enquêtes publiques et concertations préalables ».

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes le,

19 AOUT 2019

Le Maire

Jean-Paul FOURNIER



ASSEMBLEES
CONSEIL MUNICIPAL

VOIES DE RECOURS ET DELAIS

L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Maire vaut rejet implicite). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

NOTICE EXPLICATIVE

Cession d'une emprise de 92 m² issue du chemin rural dénommé « Impasse des Tourdres »

Monsieur CHABROLLES et Mme CHRISTEN sont propriétaires des parcelles cadastrées CE n° 401 et 402 situées impasse des Tourdres et ont récemment obtenu un permis de construire pour une maison individuelle.

Afin de disposer de limites foncières cohérentes, ces derniers ont sollicité la Commune de Nîmes afin de se porter acquéreur d'une emprise de 92 m² constituant une partie du chemin rural dénommé impasse des Tourdres.

Cette portion de voie n'est aujourd'hui plus affectée à l'usage du public.

Aussi, conformément à la procédure en vigueur, il convient préalablement à la vente, d'organiser une enquête publique, le but étant de confirmer que ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public.

Le périmètre est défini dans les plans annexés à la présente notice.

Sous réserve des conclusions du Commissaire enquêteur, il pourra être procédé à l'aliénation de ladite emprise, conformément aux dispositions relatives à la cession des chemins ruraux.

Département :
GARD

Commune :
NIMES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 -fax 04.66.87.87.11
cdif.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

Section : CE
Feuille : 000 CE 01

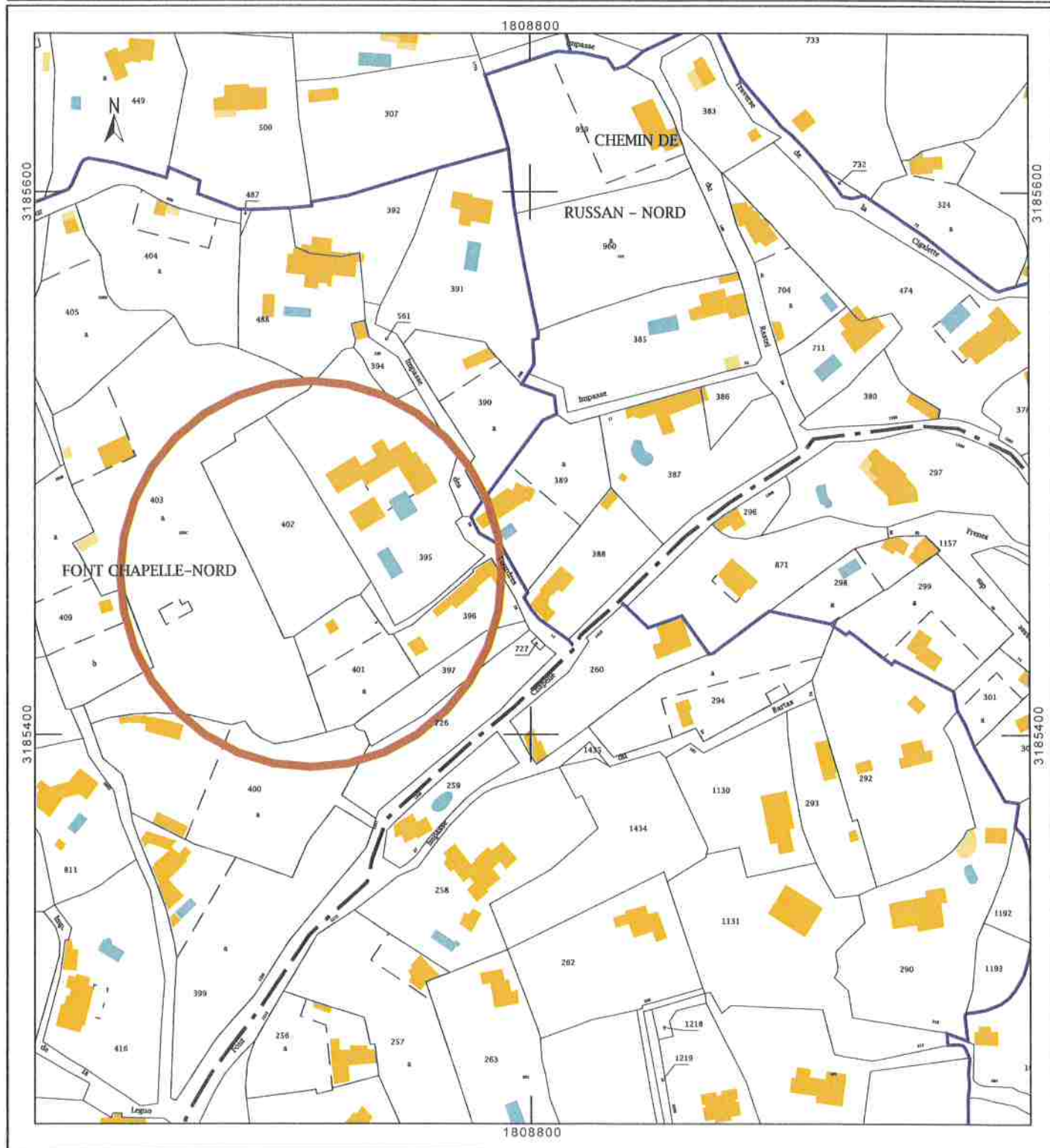
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 01/08/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Cabinet LESENNE/MARTINEZ

SUCCESSEURS DE WLADON ET DE MINYAUD P.

S.E.L.A.R.L. de Géométrie et Estimation D.P.L.G

6 rue Impasse Gaspard Blancs - 30000 NIMES - TEL. 04.67.00.02.71 - FAX : 04.67.29.27.30

Site Web : <http://www.namadoc.fr>

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS - N. d'inscription 53810

Département du GARD

VILLE DE NIMES

Propriété de M. CHABROLLES Paul
Impasse communale des Tourdres

PLAN DE DETACHEMENT

Projet

ECHELLE : 1 / 200

N. Dossier :061/19

Date :01 avril 2019

Modifications :

Rattachement :RGF93-CC44

NGF

CADASTRE :

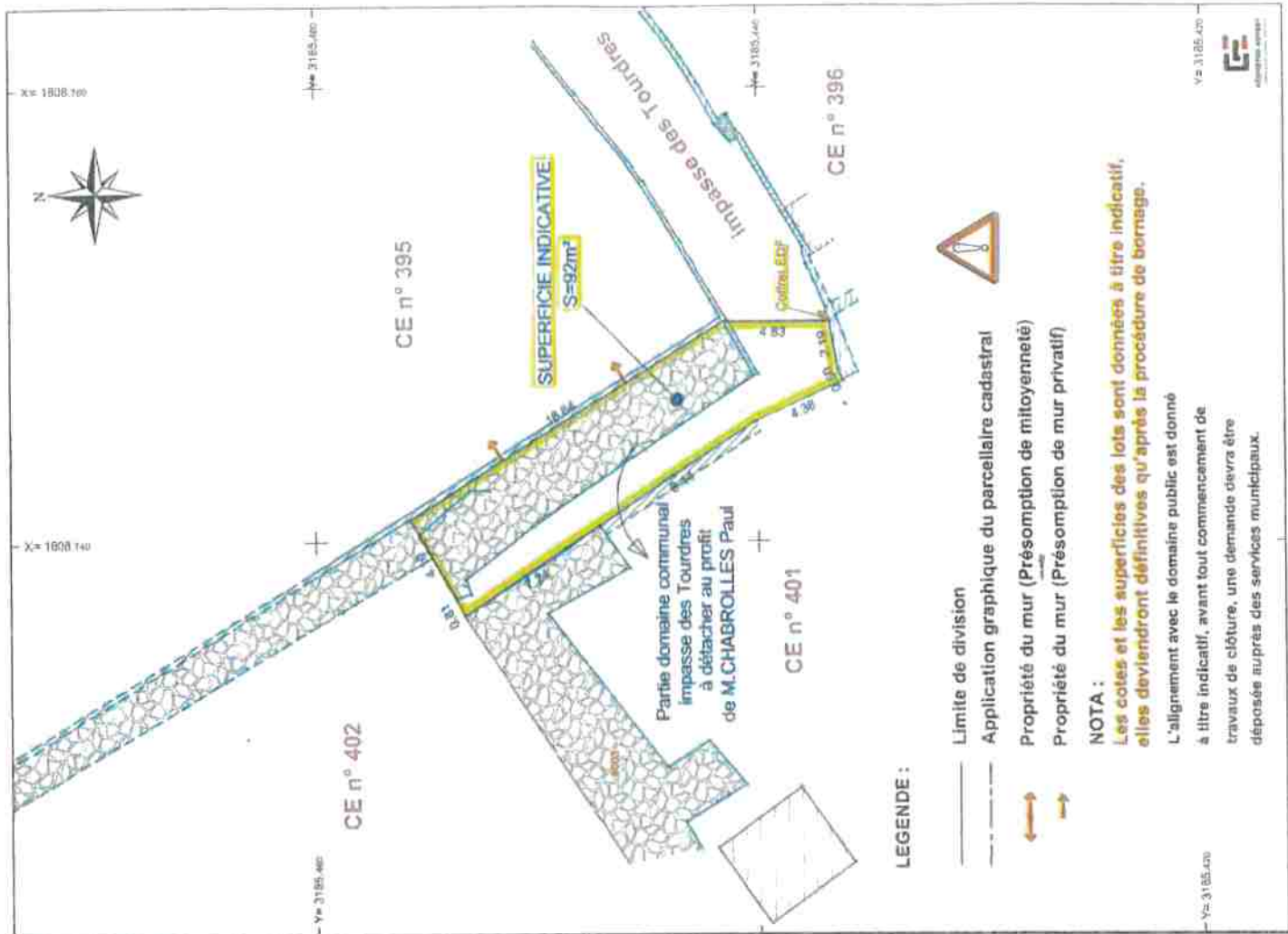
Section :CE

Numéros :401-402

Lieu-dit :Impasse des Tourdres

NOTA : CERTAINES LIMITES FIGUREES SUR CE PLAN N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UN BORMAGE CONTRADICTOIRE

NE SONT DONC PAS OPPOSABLES AUX TERS



Y= 3185,400

L'alignement avec le domaine public est donné à titre indicatif, avant tout commencement de travaux de clôture, une demande devra être déposée auprès des services municipaux.

Y= 3185,400

